

Délibération 2025-043

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : VENTE PARCELLE – MODIFICATION DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 mai 2023, il avait été autorisé à céder une partie de la parcelle cadastrée section C 1067 à Monsieur Valentin Angot, pour une superficie d'environ 250 m², au prix de 100€ fixé par le service des Domaines.

Après bornage de la parcelle, il s'avère que la superficie est de 299m², correspondant aux parcelles cadastrées section 1320 et 1321p. Une nouvelle évaluation du service des Domaines prévoit une valeur vénale de 120€.

Vu l'avis du service des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Accepte la cession des parcelles cadastrées section 1320 et 1321p pour une superficie de 299m² à Monsieur Angot et Mme Leriche ;
- Fixe le prix de vente à 120€, conformément à l'avis du service des Domaines,
- Précise que tous les frais liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs,

- Désigne l'office notarial SCP Christelle Gosselin, Romaric Leforestier et Anne Fautrat, notaires associés, Bureau annexe de Saint Sauveur le Vicomte, aux fins de régulariser cet acte,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS